



Le système pénal belge permet-il la réinsertion ?

Jeudi 20 octobre 2016 de 14h00 à 18h00

L'Association des Juristes Namurois vous propose un **focus sur la réinsertion**.

Le système pénal belge a pour ambition de permettre la réinsertion des justiciables qui y sont un jour confrontés.

Peut-on, à l'heure actuelle, considérer que cet objectif est atteint ?

Lors d'un après-midi de réflexion, différents acteurs du terrain tenteront de répondre à cette question.

Avocat, Magistrat, Criminologue, Directeur de prison, Assistant de Justice...

Saisissez l'opportunité d'une rencontre pluridisciplinaire unique autour d'une question d'actualité !

Programme

14h00 Accueil des participants par Nathalie COLETTE-BASECQZ, professeur à l'Université de Namur et avocat au barreau du Brabant wallon

14h10 Combiner protection de la société et réinsertion du futur condamné : un duel impossible ? par Christian DE VALKENEER, procureur général près la Cour d'appel de Liège et professeur à l'U.C.L.

14h40 Les mesures alternatives à la détention permettent-elles une réinsertion active dans la société ? Les constats de la pratique par Catherine HANOZIN, directrice de la maison de justice de Namur et Dominique NAMUR, assistante de justice

15h10 Les peines autonomes de travail, de surveillance électronique et de probation : des outils efficaces afin de favoriser la réinsertion ? par Marc PREUMONT, avocat au barreau de Namur et professeur à l'U.L.B.

Pause-café

16h00 La réinsertion est-elle possible depuis la prison ? La vision d'un directeur de prison par Eric DELCHEVALERIE, directeur de la prison de Namur

16h30 La réinsertion vue à travers la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe et son application par les Tribunaux de l'application des peines par Olivia NEDERLANDT, chercheuse à l'Université St-Louis-Bruxelles

17h00 Conclusions : regards croisés d'un juge du Tribunal de l'application des peines et d'un criminologue par Magali CLAVIE, juge au tribunal de l'application des peines de Bruxelles et membre du Conseil supérieur de la Justice et Vincent SERON, criminologue et professeur à l'Université de Liège

17h30 Débat avec la salle animé par Dominique GERARD, président du Tribunal de Première instance de Namur

Informations pratiques

Date	Jeudi 20/10/2016, de 14h00 à 18h00
Lieu	Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur (Auditoire D01)
Inscription	Obligatoire via le site www.ajn.be Prix : 40 € (30 € pour les avocats stagiaires) (gratuit pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant, farde de documentation non-incluse) à verser avant la conférence au compte bancaire de l'AJN - Code IBAN : BE16 6301 8124 6074 - Code Swift/Code Bic : BBRUBEBB, avec la mention «20/10/16 + nom(s) du/des participant(s)». En l'absence d'inscription préalable : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires) La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Il est toutefois permis de se faire remplacer.
Agréation OBF	3 points - les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.
Renseignements	Clelia Manes – clelia.manes@unamur.be